

Discriminations

Panorama des ONG, syndicats et associations actives dans la lutte contre les discriminations au Luxembourg

Sesopi-Centre intercommunautaire
formation 11-12 février 2009

Objectifs

- ❖ **Prendre connaissance des rôles (et conditions à remplir) prévus selon le cadre légal pour les ONG, associations, syndicats**
- ❖ **Identifier les structures potentiellement concernées au Luxembourg par rapport à ce cadre légal**
- ❖ **Identifier, plus largement, des ONG actives dans le domaine de la lutte contre les discriminations**

Possibilités expressément prévues par le cadre légal

Cadre légal

les directives anti-discriminatoires de 2000 et la loi du 28 novembre 2006 sur l'égalité de traitement transposant ces directives

Agir en justice

ONG, associations,

Syndicats (actifs dans le privé et le public)

Possibilités expressément prévues par le cadre légal

Cadre légal

les directives anti-discriminatoires de 2000 et la loi du 28 novembre 2006 sur l'égalité de traitement transposant ces directives

Dialogue social, négociations des CCT
Syndicats, Organisations d'employeurs

Qui peut agir en justice?

Conditions à remplir (ONG, associations)

1. Asbl
2. Importance nationale
3. Statuts: combattre la discrimination
4. Personnalité juridique depuis au moins 5 ans depuis la date des faits de discrimination
5. Agrément du Ministre de la Justice

(article 7 de la loi du 28 novembre 2006)

Qui peut agir en justice? ONG - Associations

Deux agréments accordés
à l'heure actuelle

ASTI

Confédération Caritas

Trois demandes d'agrément introduites:

CLAE, ENAR, Info-Handicap

Qui peut agir en justice?

ONG - Associations

Attention

- Les statuts doivent être conformes à la loi sur les asbl
- Le ministère peut demander à l'asbl de procéder à la modification des statuts
 - ❖ *P. ex. : les statuts doivent mentionner les conditions dans lesquelles les résolutions de l'AG seront portées à la connaissance des associés et des tiers.*

Qui peut agir en justice?

Conditions à remplir (syndicats)

1. Syndicat justifiant de la **représentativité nationale générale**

En moyenne 20 % des suffrages lors des dernières élections à la Chambre des salariés; activité effective dans la majorité des branches (critère contrôlé sur base des résultats lors des élections aux délégations du personnel), ...

De manière générale (emploi et travail; article L. 253-4§2 Code du Travail)

Dans le cadre d'une action née de la CCT ou d'un accord en matière de dialogue social; possibilité d'intervenir dans l'instance engagée(emploi et travail; article L. 253-4§1 CT)

OGB-I

LCGB

Qui peut agir en justice?

Conditions à remplir (syndicats)

2. Syndicat justifiant de la **représentativité nationale dans un secteur suffisamment important dans l'économie**

Salariés du secteur représentent 10% des salariés du pays; avoir présenté des listes et avoir eu des élus lors des dernières élections à la Chambre des salariés; et avoir obtenu 50% des voix pour le groupe de la Chambre des salariés ...

De manière générale (emploi et travail; article L. 253-4§2 Code du Travail)

Dans le cadre d'une action née de la CCT ou d'un accord en matière de dialogue social; possibilité d'intervenir dans l'instance engagée (emploi et travail; article L. 253-4§1 CT)

ALEBA

Qui peut agir en justice?

Conditions à remplir (syndicats fonction publique)

Associations professionnelles au sein des administrations, services et établissements de l'Etat agréées, constituées en conformité avec la loi sur les asbl

(article 36 §3 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat)

CGFP et ses sous-organisations asbl *telles que par exemple:*

FEDUSE, Syndicat Professionnel de la Force Publique, Association Générale des Cadres, a.s.b.l., Fédération Générale des Expéditionnaires et Commis de l'Etat, Association Professionnelle de la Fonction Publique, Association des Employés de l'Etat, Syndicat des P & T, Association du Personnel de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Fédération des Associations Sectorielles, Groupement de membres individuels.....

Qui peut agir en justice?

Conditions à remplir (personnel communal)

Délégations du personnel des communes (dans chaque commune dont le nombre des effectifs est supérieur à 14, une délégation est obligatoire)

A l'heure actuelle : 31 délégations

(article 47 de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux)

Dialogue social et négociation de CCT

Syndicats et organisations d'employeurs

❖ *...les Etats membres prennent les mesures appropriées afin de favoriser le dialogue entre les partenaires sociaux en vue de promouvoir l'égalité de traitement par divers moyens dont:*

- *surveillance des pratiques sur le lieu de travail*
- *codes de conduite*
- *recherche ou échange d'expériences et de bonnes pratiques*
- *règles de non-discrimination dans CCT*

article 13 directive égalité emploi

Seule 1 CCT (bâtiment et génie civil) déclarée d'obligation générale (sur 24) comporte une clause de non-discrimination

- *accords en matière de dialogue social interprofessionnel sur les mesures de mise en œuvre du principe de non-discrimination*

article L. 165-1 Code du Travail (syndicat avec représentativité nationale générale)

Organisations d'employeurs qui jouent/pourraient jouer un rôle actif

1. L'Union des entreprises luxembourgeoises asbl
Ex: conférences sensibilisant à la diversité en entreprise, charte pour promouvoir l'insertion des personnes handicapées sur le marché de l'emploi
2. FEDIL asbl
3. Fédération des Artisans asbl: 51 fédérations dont plusieurs ont négocié des CCT
4. Fédération Horesca asbl
5. ACA asbl: négocie CCT
6. ABBL asbl: négocie CCT
7. CLC asbl: 54 fédérations; dont 2 ont négocié des CCT
8. EGCA regroupement d'organismes privés gestionnaires de structures sociales au Luxembourg : négocie CCT
9. ...

Panorama d'ONG/d'Associations

Panorama **provisoire**

d'ONG/associations ayant dans leurs statuts la mission *lutte contre la discrimination* ou des missions proches (ex: combattre le racisme)

et/ou qui ont eu récemment une activité dans ce domaine

Race, ethnie

1. ASTI asbl (1980): **prévenir et combattre le racisme et la xénophobie et les discriminations sous toutes ses formes: agrément**
2. CLAE: **prévenir et combattre toute forme de discrimination demande**
3. ENAR asbl (réseau européen contre le racisme: relais du Luxembourg) (1999): **lutter contre toute forme de discrimination et pour l'égalité de traitement entre ressortissants nationaux, communautaires et de pays tiers; demande**
4. LICRA asbl (1990/2007): **combattre par tous les moyens en son pouvoir le racisme et l'antisémitisme**
combattre par tous les moyens en son pouvoir le racisme et l'antisémitisme
5. Comité Spencer asbl (2005): **la sensibilisation contre le racisme et contre toute forme de discrimination**
6. SESOPI-Centre Intercommunautaire asbl (1990) : **activités d'études/recherches, de formation...**
7. 4 Motion asbl (2002): **formation pour multiplicateurs égalité des chances et anti-discrimination**

Orientation sexuelle

1. Rosa Lëtzebuerg asbl (1996)

promouvoir les droits civils et de lutter contre toute discrimination des citoyennes homosexuelles/bisexuelles et des citoyens homosexuels/bisexuels

2. Rainbow Girls asbl (1994) ***oeuvrer en faveur de l'égalité sociale et juridique des lesbiennes au Luxembourg et d'organiser la vie culturelle et sociale des ces mêmes personnes.***

Age

Pas d'association spécifiquement active
dans le domaine de la lutte contre la discrimination

On peut citer la campagne de sensibilisation 45+

du Centre de Formation Sociale Jean-Baptiste Rock asbl

<http://45plus.lu/contact/>

La Conférence Générale de la Jeunesse asbl (1987)

***constituer organe représentatif des associations de la
jeunesse luxembourgeoise***

Implication dans les campagnes: Tous différents-tous égaux

Année européenne pour l'égalité des chances

Religion- convictions

Pas d'association spécifiquement active dans le domaine de la lutte contre les discriminations

SESOPI-Centre Intercommunautaire asbl (1990) : **activités d'études/recherches, de formation**

Handicap

1. Info -Handicap asbl (1993) <http://www.info-handicap.lu/>
Fonctionne comme fédération regroupant de organisations actives dans le domaine, sensibilisation à l'égalité des chances demande
2. Trisomie 21 Lëtzebuerg asbl (2000) <http://www.trisomie21.lu/>
abolissement de toute forme de discrimination des personnes porteuses de trisomie

Beaucoup d'associations dans le domaine ont pour objet d'améliorer la situation des personnes handicapées, de défendre leurs droits et intérêts, de favoriser leur épanouissement et leur insertion sociale, d'aider l'entourage familial, de sensibiliser aux problèmes spécifiques des personnes présentant un handicap p. ex: Association pour Mal Voyants et Aveugles asbl (2007): favoriser l'aide, l'assistance et l'autonomie. Projet: mise à disposition d'un service de transport Novabus

Au niveau général

Confédération Caritas

Activités: Travail social, sensibilisation, études

***Ex.: Discrimination multiple: Cycle de conférences et tables rondes
agrément***

Conclusions

- ❖ Un panorama incomplet
- ❖ Dans certains domaines, peu/pas d'associations ont été identifiées
- ❖ Deux associations disposent pour l'instant de l'agrément pour agir en justice dans le cadre de la loi sur l'égalité de traitement; peu de demandes introduites.
- ❖ Attention au respect de la loi sur les asbl
- ❖ Rôle important des partenaires sociaux: 1 seule CCT avec une clause de non-discrimination
- ❖ Un certain nombre de rôles et types d'activités autres que l'action en justice ont été évoqués

ONG et associations, actives, dans la lutte contre les discriminations

comment ?

ONG et associations, actives, dans la lutte contre les discriminations, comment?

- ❖ *Quels objectifs ? Quels types d'action?*
- ❖ *Quels publics-cibles?*
- ❖ *Quelles ressources?*
- ❖ *Quels partenaires/alliés?*
- ❖ *Quels obstacles rencontrés/à surmonter?*

Quelles stratégies d'action?

actions par motif de discrimination vs actions sur l'ensemble des motifs de discrimination

ONG et associations, actives, dans la lutte contre les discriminations,

1. Agir en justice
2. Médiation
3. Information, sensibilisation
4. Formation
5. Interpellation des autorités politiques et des partenaires sociaux
6. Actions interculturelles
7. Orientation des personnes « victimes »
8. Soutien moral aux victimes
9. Etudes- recherches
10. Promouvoir des actions positives
11. Diffuser les bonnes pratiques d'égalité de traitement et de reconnaissance de diversité